

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Fonction publique 4.1
personnels titulaires et
stagiaires de la F.P.T.**

Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION

20 septembre 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-09-50

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-six septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE – Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEU
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En application des lignes directrices de gestion fixées par la collectivité, différents avancements de grade ont pu être accordés. Il convient donc de mettre le tableau des effectifs en conséquence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Au 1^{er} juillet 2024

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Agent de maîtrise – temps complet	Changement de grade
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Changement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Rédacteur – temps complet	Changement de grade
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Changement de grade

Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Le décret 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les listes d'aptitude établie par le Centre de Gestion en date du 21 juin 2024 ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement et au changement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

Considérant

Les souhaits d'évolution recensés au sein des services municipaux,

La volonté de tenir compte des avancements de grade dont les agents peuvent bénéficier au 1^{er} juillet 2024 dès lors qu'ils répondent aux critères des lignes directrices de gestion,

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

Au 1^{er} juillet 2024

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Agent de maîtrise – temps complet	Changement de grade
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Changement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Rédacteur – temps complet	Changement de grade
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Changement de grade

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits